

RECYCLAGE - EXPLOITATION DES SYSTEMES FRIGORIFIQUES SOUS PRESSION**Ref. ESP SES PC-FR-R-2**
Durée : 1.0 jour(s) / 7.0 heures

Le personnel chargé de la conduite d'équipements sous pression frigorifiques peut effectuer les tâches suivantes :

- Rédaction du Plan d'Inspection AM 20/11/2017 art.13 §VII.
- Vérification initiale AM 20/11/2017 art.11§III et art.11§V.
- Report du marquage des équipements.
- Inspection périodique des équipements AM 20/11/2017 art.17-VI second tiret.
- Examen complémentaire.

Sous réserve d'être habilité par son employeur.

Cette habilitation ne peut être accordée qu'aux personnes ayant suivi une formation dans ces domaines.

Avertissement : Dès lors que du personnel est habilité, l'employeur doit avoir une procédure documentée (référéncée dans le titre d'habilitation) précisant les conditions de maintien de cette habilitation.

 **Pré-requis :**

Compétences techniques du frigoriste.
Maîtrise orale et écrite de la langue française.
Avoir suivi la formation ESP SES PC-FR-4 (ou formation équivalente)

 **Personnes concernées :**

Toute personne devant réaliser des opérations d'exploitation et de maintenance sur un système frigorifique sous pression relevant de l'application du CAHIER TECHNIQUE PROFESSIONNEL POUR LE SUIVI EN SERVICE DES SYSTEMES FRIGORIFIQUES SOUS PRESSION

 **Objectifs :**

Comprendre les risques liés à la pression et les mesures de prévention associées.
Connaître l'environnement général des équipements sous pression.
Etre capable de faire un inventaire et d'identifier le statut réglementaire des équipements du système frigorifique.
Etre capable de prendre en compte le dossier d'exploitation.
Connaître les dispositions du cahier technique professionnel pour le suivi en service des systèmes frigorifiques sous pression.
Acquérir les compétences spécifiques aux tâches affectables au personnel habilité.
Acquérir les notions d'intervention.
Connaître les dégradations des équipements sous pression.
Connaître la démarche réglementaire associée à l'approbation d'un plan d'inspection.
Savoir élaborer et mettre en œuvre un plan d'inspection applicable.

 **Programme :**

Risques liés à la pression et les mesures de prévention associées.
Environnement général des équipements sous pression (Définition des ESP - vocabulaire ; Seuils de soumission ; DMS et suivi en service).
Dispositions générales des systèmes frigorifiques (définitions, ensemble / installation).
Statut réglementaire des équipements du système frigorifique (Historique règlementaires, Marquage des équipements, Dossier d'exploitation / Traitement d'un document manquant).
Dispositions générales du CTP pour le suivi en service des systèmes frigorifiques (VI, IP, RP, compétences du personnel).
Dispositions particulières du CTP des systèmes frigorifiques (Récipients respectant des dispositions spécifiques, Récipients sans dispositions spécifiques, Tuyauteries, Cas particuliers).
Compétences spécifiques au personnel habilité pour la Vérification initiale, pour l'inspection périodique et de requalification.

Notions d'intervention (réparation modification).
Dégradation des équipements sous pression.
Démarche de l'approbation d'un plan d'inspection par organisme habilité.
Elaborer un plan d'inspection applicable.
Mettre en œuvre un plan d'inspection applicable.



Démarche pédagogique :

Exposés avec illustrations
Mises en situation
Tables rondes et échanges



Evaluation et validation :

A l'issue de cette formation, le formateur évaluera les acquis de chaque stagiaire au travers d'un QCM sur la partie théorique et d'un entretien individuel sur la pratique.

Le formateur émettra un avis préalable permettant le cas échéant à l'employeur de formellement habilitier son personnel à la réalisation de toute ou parties des tâches suivantes :

- Rédaction du Plan d'Inspection
- Vérification initiale
- Report du marquage des équipements
- Inspection périodique des équipements
- Examen complémentaire



Le + :

Nos formateurs sont des experts qualifiés et ont une connaissance pratique du suivi en service des systèmes frigorifiques.
Ils possèdent une qualification spécifique de formateur selon les procédures de qualification Bureau Veritas.